



Embauche d'ouvriers communale

Par **jeanjoel**, le **30/09/2009** à **09:07**

Bonjour,

Bonjour,

J'habite une commune ou 1280 personnes résides...je suis de la Moselle près de Yutz..

Nous avons en ce moment un des ouvriers communale en maladie longue... ce qui fait que nous avons qu'un seul ouvrier communale...

Il y a 2 mois de cela lors d'une réunion entre élus (les 4 principaux uniquement) le mais a nommé provisoirement une personne du village pour le remplacé.. il se fait que cette personne avait déjà un travail est qu'elle à donc travaillé pendant ces congés pour remplacé l'ouvrier communale en maladie longue... cette personne était come par hasard à la réunion est était comme par hasard le seul a pourvoir ce poste pendant quelques semaines... après qu'il est du reprendre son travail le maire de ce village a nommé une fois de plus est comme par hasard le fils de la secrétaire communale ??????

Le Maire prétends avoir mis l'offre d'emploie affiché à la mairie ?????? mais rien dans les journaux etc... hors ce sont toujours les vacances est donc certaine personne ne pouvait pas être au courant d'une place disponible d'ouvrier communaux dans notre village ?????

J'apprends aussi que la personne engagée n'est pas de votre village ???? alors que nous avons des demandeurs d'emploie dans notre village qui aurais pu très bien faire l'affaire...

N'y a-t-il pas une loi qui dit que tout emploi doit être officiellement offert via des journaux locaux etc... Car une simple affiche format a4 était soie disant sur la porte d'entrée de la mairie ?????

Les gens an vacances ne pouvaient savoir qu'il y avait une offre d'emploie à la Mairiesi cela avait été mis dans les journaux les gens auraient sus qu'il y avait une place de disponible...

Bref nous pensons qu'il y a connivence dans cela est nous sommes plusieurs a le pensais....

Si quelqu'un a une réponse ?????

Cordialement.